

2011

L'action extérieure de la France pour l'eau et l'assainissement



“ La question de l'eau est l'un des enjeux les plus lourds du siècle qui s'ouvre. [...] c'est le moment de rendre à l'eau sa place sur la scène internationale, la première. ”

Nicolas Sarkozy,
Président de la République française, 2 juin 2010

L'eau, bien public local, enjeux régionaux et mondiaux

L'eau est un **bien public local** qui doit être géré au niveau du territoire dans le cadre naturel du bassin versant. Les **ressources en eau douce** sont cependant inégalement réparties à la surface du globe et selon les régions, limitées en quantités disponibles pour les divers usages : eau de boisson, agriculture, industrie et énergie. Faute d'une gestion adéquate de la qualité de l'eau, elles sont de plus en plus menacées par les pollutions humaines, industrielles et agricoles.

La **pression démographique** et l'urbanisation intensifieront ces tensions, avec des régimes alimentaires et des modes de vie plus consommateurs d'eau, l'accroissement de la pression agricole et des besoins pour le développement économique. Les **effets du changement climatique** sur le cycle de l'eau se font déjà ressentir en augmentant la variabilité hydrologique et en compliquant la gestion des phénomènes extrêmes (sécheresses, inondations) dont la fréquence devrait augmenter. Certaines régions seront très affectées par l'intensification du stress hydrique ou, au contraire, par la fonte des glaciers, entraînant des modifications profondes dans l'habitat et la répartition démographique. Sécuriser l'alimentation en eau pourrait représenter un quart de l'ensemble des coûts d'adaptation aux changements climatiques jusqu'en 2050.



Droit à l'eau potable : un impératif pour la santé maternelle et infantile, Laos © Union européenne.

L'EAU EN CHIFFRES

- 2,6 milliards d'êtres humains (39 % de la population mondiale) vivent sans un assainissement de base, dont plus de 500 millions en Afrique subsaharienne. Au rythme actuel, la cible assainissement des OMD ne sera pas atteinte.
- Près de 900 millions de personnes n'ont pas accès à un point d'eau amélioré, dont plus de 300 millions en Afrique subsaharienne. Si les objectifs en matière d'eau potable sont en voie d'être atteints, il demeure de profondes inégalités entre les régions et entre les zones urbaines et rurales, ainsi qu'une incertitude majeure sur la qualité de l'eau effectivement consommée.
- L'eau sale tue plus que le sida, les guerres et la famine. 1,5 million d'enfants de moins de 5 ans meurent chaque année de diarrhées liées à une eau insalubre. 10 % de la morbidité mondiale pourrait être évitée par une amélioration de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène, qui pourrait générer une économie équivalente à 20 milliards de journées de travail par an, principalement pour les femmes.
- Chaque dollar investi dans l'approvisionnement en eau et l'assainissement a un retour sur investissement de 4 à 12 dollars selon les types d'opération et les contextes.

(Source : Nations unies)

La gestion de l'eau est aussi une question **régionale et globale**. L'accès aux services d'eau potable et d'assainissement et la gestion durable des ressources en eau relèvent des politiques de **développement, d'environnement, de la géopolitique et de l'économie**.



Les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) visent la réduction de moitié de la population mondiale sans **accès amélioré à l'eau potable et à l'assainissement de base** d'ici 2015 (cibles 7c). Malgré d'importants progrès depuis 1990, des efforts massifs sont nécessaires pour atteindre ces objectifs, surtout pour l'assainissement. Ils pourraient entraîner des bénéfices considérables, en contribuant à améliorer la santé publique et l'éducation de base.

L'amélioration de la gestion des ressources en eau, de leur protection à leur valorisation, est aussi un **enjeu transversal** pour le développement durable et la protection de l'environnement (maintien de la biodiversité et des écosystèmes menacés par la pollution des eaux, lutte contre l'appauvrissement des sols et la désertification, politiques d'adaptation), la sécurité alimentaire (productivité agricole) et la sécurité énergétique (hydroélectricité). Elle est un facteur clé d'une croissance verte et solidaire.

Les tensions sur la ressource, en quantité et en qualité, s'exercent à travers la compétition entre usages et nécessitent des arbitrages politiques.

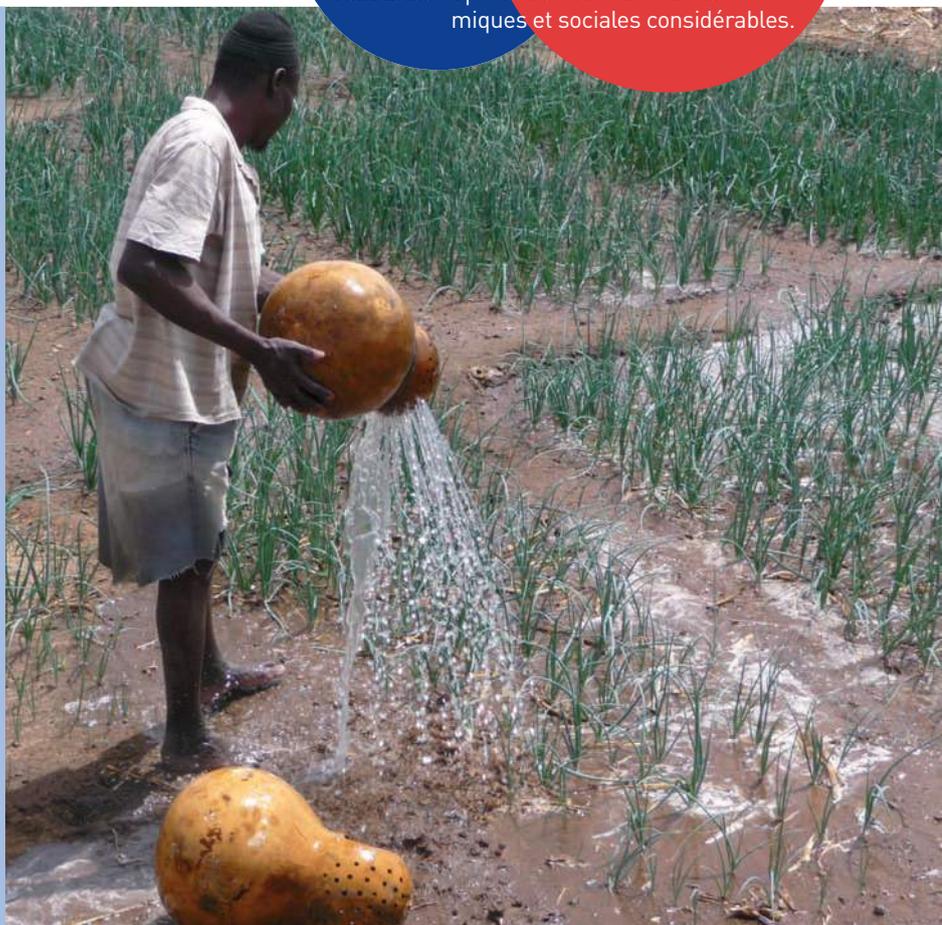
Elles peuvent être avivées dans un cadre régional où plusieurs États ont à gérer une **ressource transfrontalière** (fleuve, lac, aquifère). Le respect de la souveraineté nationale doit s'accompagner d'une gestion concertée et responsable pour le partage de la ressource et des bénéfices de sa mise en valeur.

La gouvernance internationale du secteur, qui doit tenir compte de la gestion locale de ce bien et de la transversalité des enjeux, apparaît dispersée, tant dans le cadre onusien où une voix commune est en cours de structuration à travers l'ONU-Eau (mécanisme de coordination des 28 agences et programmes impliqués dans le secteur de l'eau) que dans les initiatives régionales et internationales.

Le secteur de l'eau souffre d'un **défaut d'attention politique** et d'une trop faible intégration dans les politiques sectorielles : santé, éducation, sécurité alimentaire, énergie, climat. Pourtant, les **investissements dans l'eau et l'assainissement sont économiquement très rentables** et porteurs d'améliorations économiques et sociales considérables.

L'EAU EN CHIFFRES

- En 2030, 47 % de la population mondiale vivra dans des zones de stress hydrique élevé.
- Les prélèvements d'eau douce ont triplé dans les 30 dernières années.
- L'agriculture représente 70 % de la consommation mondiale d'eau douce ; avec la croissance démographique d'ici 2050, la demande pour les denrées agricoles va croître fortement.
- L'industrie et l'énergie représentent 20 % de la demande en eau. Alors que près de 2 milliards d'habitants n'ont pas accès à l'électricité, le potentiel hydroélectrique est largement sous-exploité dans les pays en développement.
- 2/3 des bassins hydrographiques de la planète sont transfrontières et près de 145 pays sont riverains de cours d'eau partagés entre plusieurs États.



Gestion efficace de l'eau pour l'agriculture (Burkina Faso), une contribution à la sécurité alimentaire © IRD

Les orientations stratégiques

Avec l'adoption du Plan d'action pour l'eau au G8 d'Évian, l'annonce du doublement de son aide extérieure à ce secteur en 2003 et son expérience au plan interne, la France a fait de l'eau et de l'assainissement une de ses priorités internationales. Les enjeux émergents du secteur et les axes de la stratégie sectorielle adoptée en 2005 s'inscrivent désormais dans les grandes lignes du Comité interministériel pour la coopération internationale et le développement (CICID) de 2009. **La question de l'eau est transversale aux priorités de la coopération française : santé, éducation, sécurité alimentaire, développement durable et croissance économique.**

Conformément à son engagement pour les OMD, la France attache une importance particulière à l'atteinte des cibles visant à **réduire de moitié la proportion de la population mondiale sans accès amélioré à l'eau potable et à l'assainissement.** Au-delà, la France travaille à l'accès universel à ces services essentiels, en soulignant leur contribution à la lutte contre la pauvreté et aux autres OMD, en particulier ceux concernant la réduction de la mortalité maternelle et infantile.

La stratégie française pour l'eau et l'assainissement à l'international s'inscrit dans une vision à long terme, qui intègre l'échéance des OMD et la préparation de l'après-2015. À moyen terme, l'accueil par la France du **6^e Forum mondial de l'eau à Marseille en 2012** témoigne de cet engagement à donner une visibilité politique renforcée aux enjeux sociaux et économiques de ce secteur et à favoriser la mise en œuvre par les différentes catégories d'acteurs de solutions et d'engagements concrets pour y répondre.



Entre 2007 et 2009, les actions de l'AFD ont permis l'accès à l'eau potable de 4,9 millions de personnes et l'accès à l'assainissement de 2,9 millions de personnes.



L'existence de blocs latrines séparés filles/garçons favorise la fréquentation scolaire, Douentza, Mali © pS-Eau.



Accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous

Devant l'urgence de la situation, il est nécessaire d'utiliser tous les leviers disponibles pour **favoriser l'accès aux services** d'eau et d'assainissement et renforcer le ciblage vers les **populations les plus défavorisées**, les écoles et les établissements de soins. Il est important d'améliorer la qualité des services fournis, y compris la qualité de l'eau consommée ainsi que la collecte et le traitement des eaux usées, en faisant la promotion de l'hygiène, facteur direct d'amélioration de la santé des populations.

Le droit à l'eau potable et à l'assainissement est désormais reconnu par les Nations unies, avec l'appui de la France, comme un droit de l'homme lié au droit à un niveau de vie adéquat (A/RES/64/292 du 28/07/2010 et A/HRC/15/9 du 30/09/2010). Il s'agit maintenant de travailler à le mettre en œuvre effectivement dans les politiques sectorielles nationales et au niveau local. Les Nations unies rappellent ainsi que **les autorités publiques** ont la responsabilité première de mettre en place une organisation adaptée et d'exercer son contrôle pour que les services soient fournis dans des conditions propres à la réalisation de ce droit, quels que soient les **opérateurs : publics, privés et associatifs**.

« MINI-RÉSEAUX AU LAOS »

Après le Cambodge, le programme MIREP (mini-réseaux d'eau potable) a été initié au Laos en 2004 pour le développement des services d'eau potable dans 8 villes secondaires des provinces de Vientiane et de Bolikhamsai. Conformément aux orientations de la politique nationale de l'eau, des partenariats public-privé entre les autorités de district et des entrepreneurs et investisseurs privés locaux sont établis. Financé par le MAEE (400 K€), le Syndicat des eaux d'Île-de-France, la Ville de Paris et ONU-Habitat, MIREP est géré par le Département de l'habitat et de la planification urbaine au sein du ministère laotien de la Construction et par l'Autorité nationale de l'eau potable, avec l'assistance technique du GRET.

Une composante du projet, cofinancée par l'AFD, concerne le **renforcement institutionnel de la société des eaux de Vientiane** et de ses capacités managériales, condition pour accéder à des prêts non souverains de l'AFD.



Inauguration d'une borne-fontaine gérée par un « Komité Dlo » à Port-au-Prince, Haïti © Véronique Verdeil

L'eau, une ressource à protéger et à partager

La protection et la valorisation des ressources en eau en vue de la satisfaction de l'ensemble des usages imposent une **gestion intégrée des ressources à l'échelle du bassin**. Elle a prouvé son efficacité en France avec les agences de l'eau et en Europe pour la mise en œuvre cohérente de solutions concertées dans un cadre partenarial et décentralisé. La promotion de technologies adaptées pour une utilisation optimale de l'eau et la limitation des rejets polluants dans les secteurs agricole et énergétique doivent contribuer au développement d'une économie verte.

La **coopération transfrontalière** pour le partage des ressources en eau doit être encouragée, car elle contribue à la sécurité et à l'intégration économique régionale. La France concentre ses appuis sur quelques grands bassins prioritaires, en faveur de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal, l'Autorité du bassin du Niger, l'Autorité du bassin de la Volta, la Commission internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha, la Commission du Mékong et l'Initiative du bassin du Nil.

La France est partie à deux instruments régionaux importants : la Directive-cadre européenne pour l'eau et la Convention CEE-NU de 1992 sur les eaux transfrontières. Convaincue de la nécessité de renforcer le cadre juridique international, la France est en cours d'adhésion à la **Convention des Nations unies de 1997 sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation**, considérant qu'elle sera, grâce aux mécanismes de concertation qu'elle instaure, un outil pour la gestion pacifiée des ressources hydrauliques au niveau régional. Elle entend la promouvoir auprès d'autres États et des autorités de bassin ou initiatives régionales.

POUR UNE MEILLEURE GESTION DE L'EAU EN MÉDITERRANÉE

La France soutient l'adoption de la **Stratégie pour l'eau en Méditerranée** préparée dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée. Elle forme un cadre politique, méthodologique et financier partagé pour la mise en œuvre de politiques régionales sur l'eau et doit contribuer à la construction d'un espace de paix et de stabilité dans cette région.

Les pays méditerranéens ne disposent que de 1% des ressources en eau douce du globe, déjà en grande partie surexploitées par une population en forte croissance. L'effet du changement climatique amplifie les phénomènes de rareté.

En matière de **gestion de la demande pour une utilisation plus efficace de l'eau pour l'agriculture**, la France intervient depuis plus de quinze ans au Proche-Orient, à travers la Mission régionale eau et agriculture jusqu'en 2007 (MAEE), un projet en cours d'optimisation de l'irrigation dans la vallée du Jourdain ou encore un appui au programme national jordanien sur l'eau et l'environnement, coordonné par le Centre de Marseille pour l'intégration méditerranéenne (AFD).

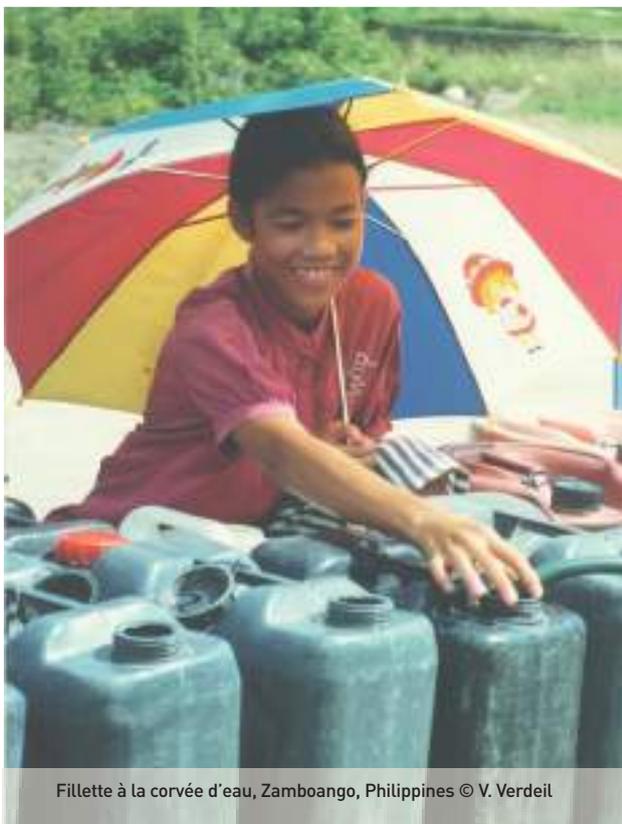


Barrage des Trois-Gorges (Chine) : production électrique prévue de 100 milliards de kilowatt-heures par an © Lionel Goujon.



La gouvernance du secteur de l'eau

Le **renforcement de la gouvernance et des capacités du secteur** de l'eau est une priorité stratégique à toutes les échelles de décision. L'appui à la définition et à la mise en œuvre de **cadres sectoriels nationaux clairs et efficaces** est un préalable au financement d'infrastructures pour assurer la durabilité des actions menées. La France encourage la mise en œuvre de **stratégies financières réalistes** où les besoins du secteur doivent



Fillette à la corvée d'eau, Zamboango, Philippines © V. Verdeil

être ajustés aux trois sources de financement : paiements des usagers, taxes et transferts internationaux. Elle soutient l'accompagnement des institutions sectorielles locales, nationales, régionales et de bassin ainsi que l'amélioration des systèmes d'information.

Au niveau global, elle encourage les outils de **suiti-évaluation du secteur** produits par les Nations unies, dont le rapport du Joint Monitoring Program (OMS-UNICEF) chargé du suivi des OMD eau et assainissement et de la réflexion sur l'évolution des indicateurs post-2015, et le rapport GLAAS (Global Annual Assessment on Sanitation and Drinking Water) qui vise à mettre en évidence les leviers et goulets d'étranglement du secteur (OMS et ONU-Eau).

LE TRAVAIL DE L'AFD AU SÉNÉGAL

Depuis 1992, la France a accompagné la réforme du secteur de l'eau au **Sénégal** et le **Programme d'eau potable et d'assainissement du millénaire (PEPAM)** depuis 2005. Les interventions de l'AFD, le plus souvent en cofinancement, ont notamment porté sur l'augmentation de l'accès à l'eau potable et le renforcement des structures de production et de distribution d'eau sur l'ensemble du territoire. S'y ajoute aujourd'hui un appui à la dépollution industrielle de la baie de Hann, près de Dakar.



3^e Semaine africaine de l'eau, organisée par le Conseil des ministres africains de l'eau (AMCOW) – Addis-Abeba © Véronique Verdeil.

Les modes d'intervention

Géographiquement, la priorité de la France pour l'Afrique subsaharienne est maintenue

Elle se justifie par les retards en termes d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Les enjeux techniques et politiques liés à la montée du stress hydrique et à la pollution de la **Méditerranée** ainsi que l'émergence de l'eau dans les questions de sécurité régionale en **Asie centrale** conduisent à élargir le champ des interventions, qu'elles relèvent de la **coopération technique ou financière** ou soient d'ordre diplomatique.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET DIALOGUE RÉGIONAL EN ASIE CENTRALE

Lancé en juin 2010, le projet **Renforcement des capacités d'administration des données pour l'évaluation et le suivi des ressources en eaux transfrontières des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale** bénéficie d'un cofinancement de 800 K € du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM). Dans le cadre de la **Convention de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux** (Commission économique pour l'Europe des Nations unies), à ce jour le seul instrument juridique commun aux États européens et d'Asie centrale, le projet a pour objectif de renforcer la production et le partage des informations nécessaires aux politiques de gestion des ressources en eau transfrontières. Est notamment concerné le bassin de l'Amou Darya en **Asie centrale**, où les tensions sur l'utilisation des ressources (pour l'irrigation et la production électrique) sont récurrentes entre les pays d'amont et d'aval.

Le projet s'inscrit dans les priorités stratégiques pour la concertation régionale et la sécurité identifiées par la diplomatie européenne dans la Stratégie UE-Asie centrale.



Évolution de la mer d'Aral (Asie centrale), 1989-2010
© Nasa.





Sur le plan financier, la France a doublé ses engagements entre 2005 et 2008. Avec près de 400 millions d'euros d'aide publique en 2008, elle est le **5^e bailleur bilatéral** parmi les pays de l'OCDE.

Elle contribue également à l'effort accru des institutions **multilatérales**, qui bénéficient, en moyenne, d'un tiers de l'aide publique au développement française pour le secteur. Elle soutient en particulier la Banque mondiale, les divers outils financiers de la Commission européenne dont la Facilité UE-ACP pour l'eau et la Banque africaine de développement. La France a notamment appuyé le lancement de la Facilité africaine de l'eau et de l'Initiative pour l'eau et l'assainissement en milieu rural qui vise la desserte de 80% de la population rurale africaine d'ici 2015.

La France intervient principalement à travers son opérateur-pivot, l'Agence française de développement (AFD)

Les actions de l'agence dans le domaine de l'eau traduisent en termes opérationnels les orientations stratégiques de la coopération française et représentent en moyenne 15% de son budget total. Pour la période 2010-2012, ses engagements bruts pour le secteur devraient doubler, avec plus de 50% consacrés à l'Afrique et un tiers à l'assainissement. Le **Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM)** intervient via son programme Eaux internationales, et le **ministère des Finances** soutient des études pour la préparation de projets eau et assainissement (dons FASEP) et la construction d'infrastructures (prêts concessionnels RPE) dans les pays émergents.

À travers l'AFD, la France entend innover sur l'**ingénierie financière** (mixage des mécanismes de financement, garanties et mesures d'accompagnement) afin de répondre de la façon la plus adaptée aux besoins du secteur. Dans un contexte budgétaire contraint où les moyens en subvention doivent être concentrés sur les interventions à fort effet de levier, la France travaille avec les autres bailleurs bi- et multilatéraux selon les principes d'**efficacité de l'aide** de la Déclaration de Paris.

PRIORITÉ À L'EAU EN TANZANIE

La **Tanzanie** a fait de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement un secteur prioritaire de sa stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Dans le cadre du **programme de développement du secteur de l'eau**, sous la coordination du ministère de l'Eau, un fonds commun a été ouvert pour orienter les financements internationaux vers le secteur (Banque mondiale, Allemagne, Pays-Bas et France) et optimiser leur utilisation (programmes rural et urbain, ciblage des petites villes, etc.) en complément des allocations budgétaires nationales.

L'AFD a signé en juin 2010 une convention de financement avec le gouvernement tanzanien. Un prêt de 30 millions d'euros va alimenter ce fonds et contribuer aux objectifs nationaux du programme : étendre l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, améliorer la gestion des ressources, renforcer les capacités institutionnelles du secteur. Ce type de **prêt très concessionnel contracyclique (PTCC)** est un **instrument financier innovant**, bien adapté aux pays en situation de réendettement qui bénéficient de conditions très favorables minimisant les contraintes du prêt.



Extension du réseau d'eau potable et installation d'équipement sanitaire à Anjozorobe, Madagascar
© AMIF

Consciente que l'aide publique au développement n'est pas à l'échelle des besoins, la France encourage la **mobilisation accrue de toutes les ressources financières et de toutes les compétences**. Parallèlement à ses efforts en faveur des financements innovants, elle soutient le développement de la coopération décentralisée entre les collectivités françaises et leurs homologues des pays partenaires. Cette coopération, géographiquement bien ciblée, met l'accent sur le rôle des autorités locales dans la fourniture de services d'eau et d'assainissement de qualité.

Elle développe une **politique renforcée de partenariats** avec tous les acteurs du secteur qui disposent d'une expertise reconnue dans la coopération internationale. À côté d'un secteur privé diversifié (équipementiers, bureaux d'études, multinationales) existent de nombreux groupements de recherche implantés sur le terrain. Les ONG de développement et d'urgence se sont structurées à travers une plateforme commune de plaidoyer, la «Coalition eau». Plusieurs fondations

développent des actions dans le secteur de l'eau. Des réseaux d'acteurs permettent de mobiliser et de diffuser de l'information (Programme Solidarité-Eau) ou d'élaborer des messages communs valorisant le savoir-faire français (Partenariat français pour l'eau).

La France participe à la coordination des bailleurs dans les pays où elle intervient et dans les forums internationaux de **dialogue stratégique et de redevabilité mutuelle**. Active au sein de l'Initiative européenne pour l'eau et du G8 pour le renforcement du partenariat avec le Conseil des ministres africains de l'eau (AMCOW), elle a rejoint le partenariat Assainissement et eau pour tous, plateforme multi-acteurs pour l'accélération des progrès pour l'assainissement et l'eau potable. La France soutient également l'action de plaidoyer du Conseil consultatif pour l'eau et l'assainissement auprès du secrétaire général des Nations unies (UNSGAB) et encourage la rationalisation engagée au sein des Nations unies sous l'égide de l'ONU-Eau.

L'EFFET DE LEVIER DE LA LOI OUDIN-SANTINI

En France, la loi Oudin-Santini de février 2005 permet aux collectivités territoriales (communes, établissements publics de coopération intercommunale, syndicats mixtes chargés des services publics d'eau et d'assainissement) et aux agences de l'eau de consacrer jusqu'à 1 % de leur budget eau et assainissement à la coopération internationale, en complément de leur budget général (loi Thiollière). 18 millions d'euros de dons ont été mobilisés dans ce cadre en 2009 pour le secteur de l'eau et de l'assainissement. L'effet levier est important, **1 € apporté par une collectivité permettant de mobiliser 3 € de cofinancement**. Le MAEE assure la promotion de ce dispositif qu'il cofinance.



Coopération décentralisée au Sénégal : des partenariats utiles pour le renforcement des compétences © pS-Eau.



LES 7 ENGAGEMENTS DE LA FRANCE

- 1. Renforcer** le plaidoyer en faveur d'une gestion raisonnée des ressources en eau et pour l'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement, en rappelant leur contribution à l'atteinte des OMD, dans les instances internationales et les plateformes multi-acteurs.
- 2. Poursuivre** notre action pour l'atteinte des OMD pour l'assainissement et l'eau potable, en appuyant les politiques et outils pour la mise en œuvre effective du droit des populations à ces services essentiels, dans le cadre de notre coopération bilatérale, européenne et multilatérale.
- 3. Maintenir** la priorité des efforts vers l'Afrique subsaharienne, les pays les moins avancés et en situation de crise et adapter nos interventions à la spécificité des enjeux régionaux, notamment pour la Méditerranée et l'Asie centrale.
- 4. Promouvoir** la gestion de l'eau comme outil diplomatique et de bonne gouvernance, qui contribue à la sécurité et à l'intégration économique régionales, en renforçant les cadres juridiques internationaux pour favoriser un partage équitable des ressources en eau et des bénéfices tirés de leur utilisation.
- 5. Encourager** l'amélioration des outils de suivi et d'évaluation du secteur, aux niveaux national et global, notamment à travers les agences et programmes compétents des Nations unies.
- 6. Promouvoir** le développement de mécanismes innovants et solidaires de financement du secteur.
- 7. Réussir** le Forum mondial de l'eau «Marseille 2012», en suscitant la mobilisation des décideurs politiques et l'engagement de toutes les parties prenantes pour faire progresser l'accès à l'assainissement et à l'eau potable ainsi que la gestion durable des ressources en eau.



L'eau pour l'agriculture en Éthiopie © IRD.

Direction générale de la mondialisation,
du développement et des partenariats

Direction des biens publics mondiaux

Sous-direction de la gestion
des ressources naturelles



Philippe Thiebaud,
*Directeur des biens
publics mondiaux*



Philippe Lacoste,
*Directeur adjoint
des biens publics mondiaux*

La Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats du ministère des Affaires étrangères et européennes

Les missions du ministère des Affaires étrangères et européennes sont :

- la synthèse et la mise en perspective de l'information sur l'évolution de la conjoncture internationale ainsi que la préparation des décisions de politique étrangère des autorités françaises ;
- la conception de la politique extérieure de la France ;
- la coordination des relations internationales de la France ;
- la protection des intérêts français à l'étranger et l'assistance aux ressortissants français hors du territoire.

La Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (DGM), créée en avril 2009 dans le cadre de la réorganisation du MAEE, permet à la diplomatie française de mieux anticiper, identifier et répondre aux défis de la mondialisation.

Confronté à des enjeux globaux qui ont un impact direct sur la vie de nos concitoyens, ainsi qu'à une multiplication des acteurs, le MAEE entend mettre ainsi l'accent sur le nécessaire traitement de ces enjeux planétaires, convaincu que chacune des grandes questions économiques, culturelles et sociétales appelle une action collective avec davantage d'ouverture et de partenariats, d'anticipation, de coordination interministérielle, de réactivité, d'interdisciplinarité et une approche résolument européenne.



Direction de la communication et du porte-parolat

www.diplomatie.gouv.fr

